

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE

Prestations		Honoraires TTC
Prestations incluses dans le forfait annuel	<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble à destination totale d'habitation et Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnel) 	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 120€ et 144€ TTC par lot principal
Prestations particulières hors forfait (Réunions et visites supplémentaires, litiges, contentieux, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel, frais de reprographie et administratifs, et dépassement des horaires et durées convenus pour la durée des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait)	<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble à destination totale d'habitation et Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnel) - Immatriculation 	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur d'agence : 96€/heure - Collaborateur : 72€/heure - Entre 48€ et 96€ TTC
Prestations individuelles imputables aux seuls copropriétaires	<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble à destination totale d'habitation et Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnel) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat daté : 380€ (y compris l'article 20) - Opposition sur mutation : 60€ - Lettre de relance : gratuite - 2^{ème} lettre de relance : 12€ - Mise en demeure : 18€ - Constitution du dossier transmit à l'auxiliaire de justice : 180€
Autres prestations particulières (Sinistres, expertises, préparation assemblées générales supplémentaires...)	<ul style="list-style-type: none"> - Immeuble à destination totale d'habitation et Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnel) 	<p>Sur demande et devis</p>

TVA au taux actuel de 20%